

L'AFRIQUE FACE A L'IDEOLOGIE DE L'EURAFRIQUE: NEO-COLONIALISME OU PANAFRICANISME ?

Par

Guy MARTIN*

INTRODUCTION

Cet article s'interroge sur les causes profondes du sous-développement et de la dépendance persistantes et croissantes de l'Afrique en dépit de son énorme potentiel économique.

Une des raisons fondamentales de cette situation est à rechercher dans la nature des liens politiques, économiques et culturels qui n'ont cessé de lier l'Europe et l'Afrique depuis le 15^e siècle jusqu'à nos jours. Le commerce, fondé sur l'échange inégal, est l'élément central de cette relation : commerce des esclaves, du 15^e au 19^e siècles ; commerce de traite du «pacte colonial», de 1900 à 1960 ; commerce du «pacte néo-colonial» institutionnalisé par les Conventions de Yaoundé I (1963), Yaoundé II (1969), Lomé I (1975) et Lomé II (1979).

Nous essaierons de démontrer que tant que l'Afrique demeurera enserrée dans ce carcan de relations néo-coloniales sanctionnées par l'idéologie de l'Eurafricane, l'Unité africaine, tant régionale que continentale, sera difficile, sinon impossible, à réaliser.

Nous concevons une idéologie comme étant

... un système (possédant sa logique et sa rigueur propres) de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historiques au sein d'une société donnée (1).

Deux aspects de l'idéologie ainsi définie méritent d'être soulignés. D'une part, l'idéologie est une justification, mais nullement une description d'une réalité socio-historique donnée. D'autre part, l'idéologie contient implicitement sa propre stratégie.

L'idéologie de l'Eurafricane est un système d'idées qui a son origine à l'époque coloniale, et selon lequel le devenir des continents européen et africain est envisagé comme étant naturellement et indissolublement lié aux niveaux politique, économique, social et culturel. Les concepts clé de cette idéologie sont ceux de «complémentarité» et d'«interdépendance».

L'analyse historique des rapports entre les deux continents s'efforce de mettre en évidence cette complémentarité sur tous les plans: proximité géographique, interpénétration politique, économique, sociale et culturelle. Certains auteurs vont même jusqu'à souligner le caractère évident, naturel de cette complémentarité entre l'Europe et l'Afrique:

* Chargé de Cours – Institut des Relations Internationales du Cameroun, Université de Yaoundé – Yaoundé (Cameroun).

6 *Africa Development*

L'Afrique est le seul espace remplissant les conditions naturelles et climatiques pour être complémentaire de l'Europe (2).

Une telle complémentarité aboutit inévitablement à l'«interdépendance», c'est-à-dire à la dépendance réciproque des deux partenaires l'un de l'autre dans tous les domaines du fait de ces «liens privilégiés» forgés par l'histoire. L'interdépendance, quant à elle, débouche logiquement sur l'idée de «métissage culturel» entre la «rationalité européenne» et l'«émotion nègre», selon une théorie chère au Président SENGHOR, le tout aboutissant à une vision idyllique de la fusion complète des deux continents.

Nous nous proposons de démontrer comment cette complémentarité «naturelle» a été en fait une complémentarité de contrainte, imposée dès l'origine à l'Afrique de l'extérieur, par la force. Nous verrons comment l'«interdépendance» n'est en fait qu'un euphémisme qui dissimule la dépendance accrue du continent africain de l'Europe. Nous pourrons ensuite brièvement analyser la stratégie néo-coloniale mise en place par les tenants de l'idéologie eurafricaine, de l'«Association» de Yaoundé I (1963) à la Convention de Lomé II (1979). Il conviendra enfin de s'interroger sur les alternatives à une telle association offertes à l'Afrique, tant au niveau non-européen qu'aux plans régional et continental.

I. L'IDEOLOGIE DE L'EURAFRIQUE : ANTECEDENTS HISTORIQUES

Il ne fait aucun doute que

Le commerce est ce qui a amené les Européens en Afrique pour la première fois au quinzième siècle, et le commerce n'a cessé de constituer le fondement des relations entre les deux continents depuis lors (3).

Du 15^e au 19^e siècles, ce commerce a été peu diversifié et n'a porté que sur un nombre limité de produits. Au commerce des épices, de l'or et de l'ivoire a succédé, à partir de 1442, celui des esclaves africains (4). Destiné au début à suppléer l'insuffisance de la main d'œuvre indienne dans les colonies européennes d'Amérique, ce commerce florissant devint l'un des éléments moteurs du développement économique de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Si bien qu'il est légitime d'affirmer qu'

au cours de cette période l'Afrique a aidé au développement de l'Europe Occidentale au moins autant que l'Europe Occidentale a aidé au sous-développement de l'Afrique (5).

Il est important de remarquer ici que dès l'origine, la relation commerciale entre les deux continents est une relation imposée par le partenaire européen, inégalitaire et contraignante. Ce commerce bouleverse en outre tous les courants traditionnels d'échange qui existaient à l'intérieur du continent entre l'Afrique du Nord, l'Afrique «soudanaise» et l'Afrique côtière. C'est ainsi qu'à partir du 15^e siècle et pendant les quatre siècles qui suivirent,

L'Europe confina l'Afrique dans le rôle de fournisseur d'otages humains devant être utilisés comme esclaves dans les diverses parties du monde (6).

Selon les estimations les plus conservatrices, la ponction humaine subie de ce fait par l'Afrique fut considérable :

On peut... considérer qu'environ 100 millions d'hommes et de femmes ont été arrachés à l'Afrique depuis le XV^e siècle, 50 millions étant un minimum (7).

Le 19^e siècle marque l'avènement de l'ère de l'impérialisme, «stade suprême du capitalisme» selon LENINE, dont l'apogée se situe à la fin du siècle et au début du 20^e. Le Congrès de Berlin de 1885 qui sanctionnait la «ruée sur les colonies», manifestation extrême des rivalités de l'impérialisme européen, faisait la part belle aux colonialismes français et britannique qui à eux seuls s'adjugeaient les deux-tiers de la surface du continent africain, l'Allemagne, la Belgique et le Portugal se partageant le reste.

L'Afrique devenait ainsi la source principale d'approvisionnement en matières premières de l'Europe. Produits de l'arachide, produits du palmier à huile, coton, caoutchouc, café, cacao, bananes et bois constituèrent les principaux produits d'exportation de l'Afrique vers l'Europe au cours des périodes «impériale» et coloniale. Mais, en même temps, l'Afrique constituait un débouché «naturel» pour les produits excédentaires de l'industrie européenne, écoulés à des prix prohibitifs sur les marchés coloniaux «captifs».

Ainsi était mise en place l'économie de traite, caractérisée essentiellement par l'exportation par la colonie de produits primaires sous-évalués et l'importation de la métropole de produits manufacturés surtaxés. Telle est l'essence de l'«échange inégal», selon lequel

une certaine catégorie de pays, quoi qu'ils entreprennent et quoi qu'ils exportent, échangent toujours plus de travail national pour moins de travail étranger (8).

Cette inégalité fondamentale des échanges est à l'origine de la dépendance structurelle de la colonie à l'égard de la métropole comme l'a si bien démontré un observateur attentif de cette période :

L'économie de traite place le pays colonisé dans un état de dépendance totale à l'égard de la métropole. Le circuit économique est branché sur elle : le commerce n'achète que pour exporter et ne vend que des produits importés. La dépendance est d'autant plus totale que l'économie marchande est implantée en profondeur (9).

De cette époque date la pénétration progressive du mode de production capitaliste au sein des sociétés traditionnelles africaines, selon un lent processus qui n'est pas totalement achevé de nos jours.

Ce qui est notoire pendant cette période, c'est l'absence délibérée de toute tentative d'industrialisation qui serait venue porter atteinte aux intérêts des sociétés de traite métropolitaines. A tel point que

Chaque fois que des forces locales semblaient amorcer un début d'industrialisation africaine, elles étaient délibérément bloquées par les autorités coloniales, agissant pour le compte des industriels métropolitains (10).

Dès l'époque coloniale apparaît, au sein de certains groupes sociaux métropolitains (dirigeants politiques, fonctionnaires de l'administration coloniale, hommes d'affaires), un courant «Eurafricain» qui souligne la «complémentarité naturelle» existant entre l'Afrique et l'Europe : complémentarité des produits, complémentarité des marchés, mais aussi complémentarité des cultures et des civilisations, devant aboutir au «métissage culturel» et à la «fusion des continents» dont il a été précédemment question. C'est ainsi que d'aucuns n'hésitent pas à déclarer, à l'époque :

Si nous ne voulons pas perdre l'Afrique en tant que source précieuse de matières premières et comme débouché de nos produits, l'Europe doit participer à *l'absorption* du continent noir (11).

Ainsi sont jetées, dès le 15^e siècle, les bases de la dépendance permanente de l'Afrique à l'égard de l'Europe. A travers le commerce des esclaves d'abord, puis l'économie de traite ensuite, l'Europe organise et accroît progressivement le pillage (et donc le sous-développement) du continent africain.

A la suite de la «vague» des indépendances africaines des années soixante, il s'agit pour les ex-métropoles européennes de mettre en place un nouveau système de domination, moins ostensible mais non moins efficace : le néo-colonialisme et ses prolongements institutionnels, les Conventions de Yaoundé et de Lomé.

II. L'IDEOLOGIE DE L'EURAFRIQUE COMME JUSTIFICATION DU NEO-COLONIALISME

Le néo-colonialisme peut se définir comme étant

La survivance du système colonial, en dépit de la reconnaissance formelle de l'indépendance politique dans les pays neufs qui deviennent les victimes d'une domination indirecte, plus subtile, par des moyens politiques, économiques, sociaux, militaires ou techniques (12).

Le néo-colonialisme est fondé sur le principe «diviser pour régner»:

La Balkanisation est l'instrument majeur du néo-colonialisme ; elle peut être observée partout où le néo-colonialisme opère (13).

La plus éclatante illustration de cette stratégie est sans conteste la manière dont la France, dans les années soixante, est parvenue à manœuvrer de telle manière que les deux grandes entités coloniales pré-existantes, l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Equatoriale Française, soient fractionnées en quatorze unités territoriales économiquement non viables et dont la dépendance continue à l'égard de la France demeurera une constante pour de longues années (14).

1. — *Les Origines de l'Institutionnalisation du Néo-Colonialisme : du Traité de Rome à la Convention de Yaoundé II*

Pour de nombreux observateurs avertis de l'époque, l'association des ex-colonies françaises et belges d'Afrique au Traité de Rome de 1957 d'abord, puis à la Première Convention de Yaoundé de 1963 (renouvelée

en 1969) ensuite, (15) constituait un exemple typique de contrat néo-colonial liant un groupe de pays sous-développés à un groupe de pays industrialisés, à l'initiative et dans l'intérêt exclusif des seconds (16).

Il s'agissait, en quelque sorte, de «contractualiser» et d'institutionnaliser les «liens historiques» de solidarité et de complémentarité naturelle évoqués par les tenants de l'Eurafrique dans le but avoué de

rattacher pour l'avenir l'économie de l'Europe Occidentale à l'exploitation rapide des richesses naturelles du continent africain (17).

C'est ainsi qu'au colonialisme bi-latéral «classique» se substitue une domination néo-coloniale multilatérale par laquelle un groupe de pays développés européens en voie d'intégration s'adjoint un groupe de pays sous-développés «en voie de désintégration». Il s'agit véritablement du «stade suprême de l'impérialisme» selon NKRUMAH. A cet égard, la comparaison établie par ce dernier entre le Traité de Rome et le Congrès de Berlin semble tout à fait appropriée :

Le Traité de Rome, qui a donné naissance au Marché Commun européen, peut être comparé au Traité qui a émergé du Congrès de Berlin au 19^e siècle. Ce dernier a établi le règne incontestable du colonialisme en Afrique ; le premier marque l'avènement du néo-colonialisme en Afrique (18).

Ce contrat néo-colonial vise, en définitive, à empêcher les états africains de poursuivre une politique indépendante et de réaliser l'intégration africaine. Nul, mieux que NKRUMAH, n'a décrit le but implicite de l'association à la Communauté européenne :

Le Marché Commun est un plan européen destiné à rattacher les pays africains à l'impérialisme européen, à empêcher les pays africains de poursuivre une politique neutre et indépendante, à empêcher la constitution de liens économiques mutuellement bénéfiques entre ces pays et à maintenir les pays africains dans le rôle de fournisseurs de matières premières aux puissances impérialistes (19).

L'élément nouveau en ce qui concerne le développement de l'idéologie de l'Eurafrique est que l'Europe est, implicitement ou explicitement, présentée comme un «modèle de développement» (sinon «le» modèle de développement) que les pays africains se doivent d'imiter s'ils veulent pouvoir sortir un jour de leur état de sous-développement et de dépendance chroniques. Il s'agit, bien évidemment, de la stratégie libérale, ou capitaliste, de développement, hors de laquelle il n'y aurait point de salut.

Ainsi se poursuit et se parachève le processus d'intégration de l'Afrique au système capitaliste mondial, processus amorcé dès l'ère de l'impérialisme :

L'intégration impérialiste européenne rattache les pays en voie de développement africains à l'économie capitaliste mondiale (20).

Les Conventions de Lomé I (1975) et Lomé II (1979), ne feront que renforcer ce processus d'institutionnalisation du néo-colonialisme et d'intégration au marché mondial.

2. — *Le Renforcement de l'Institutionnalisation du Néo-Colonialisme, de Lomé I à Lomé II*

Au moment de sa signature le 28 février 1975 dans une certaine euphorie, la Première Convention de Lomé, conclue entre les «neuf» de la Communauté Economique Européenne (21) et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, (22) fut présentée au monde par ses protagonistes comme un évènement «historique» d'une portée considérable. Lomé I était érigé en modèle du nouveau type de relations Nord-Sud préconisé dans le cadre du Nouvel Ordre Economique International récemment proclamé aux Nations-Unies.

On se plaisait par ailleurs à souligner le «front uni» présenté au cours de la négociation par les ACP, qui parvenaient ainsi pour la première fois à transcender les barrières continentales, politiques, linguistiques et culturelles. Ne trouvait-on pas, au sein des ACP, des états aussi éloignés géographiquement et culturellement, que le Nigéria et les Iles Fidji, anglophones et francophones, socialistes (Guinée, Tanzanie) et capitalistes (Côte d'Ivoire, Kenya) ? D'aucuns allèrent jusqu'à affirmer qu'

en rassemblant les deux groupes, francophones et anglophone, l'Association (à la CEE) a favorisé l'unité africaine (23).

Pourtant, en privilégiant les relations Nord-Sud au détriment d'une coopération Sud-Sud, la Convention de Lomé apparaît au contraire comme un sérieux obstacle à l'unité africaine et, singulièrement, à l'intégration continentale africaine.

A cet égard, il convient de remarquer que l'Europe entretient des rapports bi-latéraux, sanctionnés par des accords de coopération commerciale, avec quatre pays d'Afrique du Nord membres de l'O.U.A. : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte. Ces accords bi-latéraux s'inscrivent dans la logique de la stratégie néo-coloniale du «diviser pour régner».

Au-delà des discours pompeux et des auto-satisfecits que se décernèrent les signataires européens de la Convention de Lomé, il convient de voir si, au plan des principes, cette Convention modifie de manière substantielle le type de rapports de dépendance institutionnalisés et entretenus par les deux Conventions de Yaoundé.

En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur le point de savoir si la «philosophie de Lomé» se démarque de manière importante de l'idéologie de l'Eurafrrique telle qu'appliquée, dans sa stratégie néo-coloniale, aux Conventions de Yaoundé.

Il n'est pas dans nos intentions de procéder ici à une analyse économique exhaustive des diverses dispositions de la Convention, ainsi que de ses résultats concrets au moment où celle-ci, arrivée à expiration, est relayée par la Convention de Lomé II signée le 31 octobre 1979 entre les «neuf» de la C.E.E. et 58 ACP, (24) et entrée en vigueur le 1er janvier 1981.

En nous situant uniquement au niveau de la philosophie politique, nous nous contenterons d'évoquer certaines des idées-forces qui sous-tendent cette «philosophie de Lomé» en les confrontant avec celles qui sont au centre de l'idéologie de l'Eurafrrique : «complémentarité» et «interdépendance».

On retrouve effectivement ces deux concepts dans les déclarations de certains fonctionnaires européens célébrant l'avènement (ou l'«évènement») de Lomé I :

(Les innovations de Lomé démontrent)... le souci de l'Europe d'établir avec les pays en voie de développement des liens d'*interdépendance* économique à long terme capables d'assurer mieux que tout traité, le progrès et la *complémentarité* (25).

Claude CHEYSSON, actuel Ministre français des Relations Extérieures et avocat infatigable de la Convention de Lomé auprès des états membres du temps où il était Commissaire européen au développement, est encore plus explicite sur ce point :

Nous dépendons du Tiers Monde dans notre présent et notre avenir. Il dépend largement de nous. Nos intérêts sont liés. Alors cherchons à exprimer cette dépendance de manière sûre, irrévocable ; sortons de l'approximation arbitraire, annuelle et conjoncturelle, pour conclure des accords entre nous, contrats qui lieront nos entreprises, conventions qui expriment, de manière contraignante pour tous, les principes directeurs de nos politiques, les règles de nos jeux... (26).

L'intention est claire : contractualiser, de manière «contraignante» et «irrévocable», les relations de dépendance entretenues par les Conventions de Yaoundé, les européens conservant la maîtrise de la détermination des «règles du jeu».

Il s'agit, en définitive, pour les promoteurs de la Convention de Lomé, de perpétuer l'actuelle division internationale du Travail selon laquelle les pays du Tiers Monde continuent à se cantonner dans la fourniture de matières agricoles et minérales alors que les pays développés (et, singulièrement, l'Europe) conservent le monopole des industries (particulièrement de celles à haute technologie), ainsi que des réseaux de communication (transport maritime, en particulier) et des réseaux financiers (monnaie, crédit, assurances).

En d'autres termes il s'agit, selon l'expression imagée (mais réaliste) d'un haut fonctionnaire de la Commission de la C.E.E., d'associer la matière grise européenne à la main d'œuvre bon marché africaine», étant entendu que les activités de Recherche-Développement doivent continuer à être monopolisées par les pays développés occidentaux. Aux européens, les tâches nobles de l'industrie et de la recherche, aux africains les travaux ingrats nécessitant la manipulation de la pelle, de la pioche et de la houe (et, plus rarement, du tourne-vis). Tout serait ainsi pour le mieux dans le meilleur des mondes «interdépendants».

Ainsi passe-t-on du pacte colonial au «pacte néo-colonial» sans que la nature fondamentalement inégalitaire des échanges ne soit en rien modifiée. Telle est la signification profonde de la «complémentarité» si chère aux tenants de l'Eurafrrique :

Pendant un siècle, et plus d'un siècle dans certains cas, l'Afrique a précisément joué le rôle de *complément* de l'Europe — servant tant de source de matières premières que de marché pour les produits finis.

12 *Africa Development*

Puisque durant les deux décennies d'indépendance, cette extraversion des économies africaines n'a guère changé, il est évident que, dans ce cas particulier, plus que toute autre économie en voie de développement, les économies africaines sont caractérisées par *des structures qui s'adaptent déjà aux besoins des économies européennes* (27).

Cette situation aboutit à accroître la dépendance de l'Afrique à l'égard de l'Europe. D'aucuns poussent le cynisme jusqu'à reconnaître ce fait en le justifiant, comme si cette dépendance était une nécessité, voire un phénomène «positif» pour les états qui y sont soumis :

certaines spécialisations internationales sont justifiées par les conditions naturelles, sociales ou historiques, et sont si manifestement avantageuses (pour qui ? G.M.) qu'elles doivent être favorisées *même créant, maintenant ou resserant des dépendances économiques* (28).

Cette situation permet en outre aux pays européens de contrôler le processus d'industrialisation dans les pays africains associés et, plus précisément, de limiter leur développement en fonction des intérêts et des besoins des industriels européens. D'où l'accent mis sur le développement en Afrique d'unités industrielles petites ou moyennes, en «joint venture» avec les entreprises européennes. Certains envisagent même l'institutionnalisation d'un «contrat de coopération industrielle» entre opérateurs industriels européens et promoteurs nationaux africains, les premiers ayant pour tâche d'amener les seconds au point du «décollage» industriel dans un délai, jugé «réaliste» (!) de vingt à trente ans (29) (probablement le temps nécessaire aux entreprises européennes pour asseoir définitivement leur suprématie !)

Ainsi est consacrée une nouvelle division internationale du travail visant à maintenir en Europe les industries «de pointe» à haute technologie et à forte intensité de capital (aéronautique de pointe, électronique, information), alors que les industries de «première génération» (transformation de matières premières, première ouvraison, substitution d'importation, montage), à forte intensité de main d'œuvre, seront réservées à l'Afrique. Dans cette perspective l'Afrique devient, tout naturellement, le champ d'expansion territoriale de l'espace économique européen. Une analyse pertinente de cet état de fait le souligne :

Ce moyen... permettra (à la Communauté)... de se lancer dans une spécialisation accrue qui entraînera une concentration des nouvelles industries à technologie avancée qui exigent une masse de main d'œuvre qualifiée dans l'espace central de la Communauté et le transfert des industries de types plus conventionnels à l'extérieur (30).

En définitive, ce que l'Europe recherche dans le cadre de la Convention de Lomé c'est, en priorité à assurer sa sécurité d'approvisionnement en matières premières «stratégiques» (pétrole, uranium, métaux d'alliage etc...) et, ensuite, à élargir son marché d'exportation pour les produits manufacturés excédentaires que ses propres marchés ne peuvent plus absorber.

Dans ce processus, le développement économique des pays africains n'est envisagé qu'incidemment, comme un sous-produit de cette «coopération» (31). L'économie «extravertie» reçoit ainsi ses impulsions principales de l'extérieur, le «centre» oriente l'économie de la «périphérie» par le canal des dispositions de la Convention.

Les premiers bilans partiels de la Convention de Lomé I, basés sur la structure, la composition et la destination des échanges commerciaux, tendent à démontrer que rien n'a fondamentalement changé en ce qui concerne la dépendance des états africains :

... la Convention de Lomé, à la suite des Conventions de Yaoundé, n'a pas modifié la structure coloniale et «traditionnelle» des échanges commerciaux entre la Communauté et les ACP (32).

Quant à la Deuxième Convention de Lomé (1er janvier 1981 – 28 février 1985), elle ne fait, au mieux, qu'actualiser la dépendance en reconduisant, pour l'essentiel, la plupart des dispositions de Lomé I sans en modifier la nature (33).

Au plan politique, l'institutionnalisation de l'Eurafrrique réalisée par Lomé permet de lier, de façon permanente, la plus grande partie du continent africain aux destinées de l'Europe.

Il s'agit en particulier pour l'Europe, appliquant sa propre «Doctrine Monroe», de maintenir les autres grandes puissances, notamment les Etats-Unis, l'Union Soviétique et le Japon, hors de sa traditionnelle «sphère d'influence», quitte à servir d'intermédiaire obligé dans les relations que les états africains entretiennent avec celles-ci.

La dépendance économique entraîne une dépendance politique chronique, notamment dans les pays francophones d'Afrique. A une dépendance monétaire permanente qui rend illusoire toute velléité de politique économique indépendante, s'ajoutent des «interventions» d'un autre âge visant à mettre en place, ici ou là, des potentats entièrement dévoués à la cause de la «métropole», dont ils constituent les dociles exécutants. Telle est bien l'essence du néo-colonialisme, selon lequel

l'état qui y est soumis est théoriquement indépendant et possède tous les signes extérieurs de la souveraineté nationale. En réalité, son système économique, et par conséquent sa politique même, sont dirigés de l'extérieure (34).

Au plan culturel, enfin, la Convention de Lomé permet, sous couvert de «multilatéralisation», la perpétuation des «liens privilégiés» forgés par l'«histoire» entre ex-métropoles et néo-colonies. Les «zones d'influence» (lisez : «chasses gardées») sont à cet égard soigneusement et jalousement préservées, et l'influence pernicieuse du culturel se fait sentir à travers l'éducation, les comportements (l'«effet de démonstration»), les habitudes et les modes de pensée des élites africaines qui, de ce point de vue, apparaissent comme totalement «extraverties» (35). Au néo-colonialisme économique et politique se superpose donc un néo-colonialisme culturel d'autant plus dangereux qu'il constitue un des éléments déterminants de la perpétuation de la dépendance. A cet égard, la «décolonisation des

mentalités» reste à faire, et sera certainement la tâche la plus urgente et la plus ardue des futures générations dirigeantes africaines. Comme l'a si bien dit FANON,

Nous pouvons tout faire aujourd'hui à condition de ne pas singer l'Europe, à condition de ne pas être obsédés par le désir de rattraper l'Europe (36).

Il convient maintenant de s'interroger sur les différentes alternatives offertes aux pays africains dans leurs tentatives de développement et leur quête de l'indépendance économique, dont la forme la plus achevée est l'intégration continentale africaine.

III. LES ALTERNATIVES A L'IDEOLOGIE DE L'EURAFRIQUE: PANAFRICANISME ET UNITE AFRICAINE

Les alternatives à l'idéologie de l'Eurafrrique sont de trois ordres : non européennes, tiers-mondistes et africaines.

1. — *Les Alternatives «Non-Communautaires» et Non-Européennes*

La première catégorie d'alternatives fait référence au fait que les «liens privilégiés» de l'Afrique avec l'Europe l'empêchent de nouer des liens politiques, économiques et culturels plus étroits avec d'autres pays développés, européens ou non, occidentaux ou socialistes, qui pourraient également contribuer positivement au développement économique des pays africains.

Ainsi en est-il des relations entre l'Afrique et les pays scandinaves, les pays de l'Europe de l'Est, l'Union Soviétique, les Etats-Unis, le Canada et le Japon, pour ne citer que ceux-ci. Cette alternative a été effectivement envisagée par les participants à un récent colloque sur l'avenir économique de l'Afrique :

Le Colloque a retenu la proposition faite par plusieurs participants de voir l'Afrique engager, par l'intermédiaire de l'OUA, des négociations dans le cadre du Tokyo Round, afin d'aboutir à une convention du type **Convention de Lomé** avec des pays comme les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, les gouvernements scandinaves, les pays socialistes d'Europe orientale (37).

En introduisant une discrimination à l'égard des états-tiers en matière commerciale, la Convention de Lomé amène certains de ces états à prendre des mesures de rétorsion à l'égard des ACP. C'est ainsi que ces derniers ne peuvent pas bénéficier du système des Préférences Généralisées que les Etats-Unis accordent à la plupart de pays du Tiers-Monde.

Par ailleurs, le potentiel commercial existant entre les pays du bloc socialiste (notamment ceux du COMECON) et les pays africains est très important et encore largement inexploité.

La Convention de Lomé apparaît ainsi comme un obstacle important aux échanges, et donc au développement, des pays africains, par les nombreuses alternatives, tant européennes qu'extra-européennes, qu'elle ferme à ceux-ci.

2. — *Les Alternatives «Tiers-Mondistes»*

Les alternatives «tiers-mondistes» portent sur les nombreuses possibilités de relations politiques, économiques et culturelles entre pays du Tiers Monde qui sont bloquées par l'institutionnalisation des relations eurafricaines. Il est à noter ici que cette institutionnalisation ne concerne pas seulement les 63 états ACP, mais également 4 états du Moyen-Orient, 14 états asiatiques et 14 états latino-américains (outre les 4 états nord-africains sus-mentionnés), chacun étant séparément lié à la CEE par des accords commerciaux bi-latéraux (38). Ainsi sont privilégiés des liens verticaux au détriment de liens horizontaux, selon le principe néo-colonial du «diviser pour régner».

On pourrait aisément concevoir un développement sur une plus grande échelle de relations économiques (commerciales, en particulier) entre l'Afrique d'une part, et les pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'Amérique Latine (Marché Commun Latino-Américain) d'autre part. Ces relations peuvent être envisagées soit au niveau bi-latéral (cas des relations entre le Brésil et la Côte d'Ivoire, par exemple), soit au niveau multilatéral, entre organisations régionales de différents continents.

Une voie particulièrement fructueuse de collaboration «tiers-mondiste» est constituée par les «cartels de producteurs» qui s'efforcent de rassembler en une seule organisation tous les producteurs et exportateurs mondiaux d'un même produit (matière première agricole ou minérale). Cette stratégie est particulièrement intéressante lorsque le produit considéré est réparti entre un nombre limité de pays du Tiers Monde. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne les minerais, pour :

- la bauxite (Association Internationale de la Bauxite, 1974) ;
- le cuivre (Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs de Cuivre, 1967)
- le fer (Association Internationale des Pays Exportateurs de Minerai de Fer, 1975) ;

En ce qui concerne les produits agricoles, on peut mentionner :

- le cacao (Alliance des Producteurs de Cacao, 1962) ;
- le café (Organisation Mondiale du Café, 1973) ;
- le thé (Comité International du Thé, 1933).

Malgré les problèmes techniques, économiques et politiques assez délicats que pose la création de tels cartels, cette voie mérite d'être sérieusement explorée par les pays africains concernés.

L'inquiétude exprimée par certains milieux européens devant le potentiel politique d'une coalition «tiers-mondiste» de ce genre est révélatrice de l'importance d'une telle collaboration pour les pays du Tiers Monde:

Si l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud formaient un bloc politique et militaire hostile à notre manière de vivre et voulaient nous en imposer une de leur choix, la menace serait redoutable... (39)

3. — *Les Alternatives Africaines*

L'intégration africaine doit être envisagée à deux niveaux : au niveau régional et au niveau continental.

a./ Au niveau Régional

Au niveau régional, il convient de noter que la Convention de Lomé I avait introduit des dispositions particulières destinées à favoriser une telle intégration entre pays ACP – et, singulièrement, africains (Protocole No. 2, chapitre 4, articles 7 à 9), dispositions qui ont été reprises et développées dans la Convention de Lomé II (Titre VII, chapitre 8, articles 133 à 136).

Il est nécessaire de s'interroger un instant sur le type d'intégration régionale que la Convention de Lomé tend à favoriser et sur les bénéficiaires ultimes de ce type d'intégration.

On note par exemple que ce sont les organisations régionales africaines de type «néo-colonial» (comme la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest : CEAO, qui regroupe depuis 1974 six pays africains francophones d'Afrique de l'Ouest) qui ont les faveurs de l'aide européenne.

Qui plus est, la Convention de Lomé tend à favoriser l'implantation de filiales d'entreprises multinationales européennes (françaises surtout) au sein de ces ensembles économiques où elles bénéficient des «économies d'échelle» offertes par un marché élargi et où elles peuvent opérer librement à l'intérieur des barrières douanières de l'organisation, le tarif extérieur commun de l'union douanière simplifiant par ailleurs leurs transactions commerciales.

L'avenir, en Afrique, semblerait plutôt appartenir à des organisations qui parviennent à transcender les traditionnelles barrières coloniales, linguistiques et culturelles. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe depuis 1975 seize états, tant francophones qu'anglophones, de l'Afrique de l'Ouest, semble porteuse de très grandes promesses à cet égard.

Pour le moment, ses réalisations ne sont pas à la hauteur de son potentiel et des espérances qui avaient été placées en elle à sa création en 1975. De ce point de vue, il ne fait pas de doute que la double (sinon la triple) appartenance de six de ses membres à la CEAO et de tous les seize à la Convention de Lomé constitue un sérieux obstacle à son développement (40). Les états africains concernés se trouvent ainsi confrontés à un choix clair entre une association de type néo-colonial et une intégration régionale réellement avantageuse pour l'Afrique.

b./ Au niveau Continental

Il faut en définitive revenir au projet de «Gouvernement Continental Africain» du Président Kwame NKRUMAH pour explorer la voie de l'unité continentale.

NKRUMAH préconisait la mise en place d'un «Marché Commun Africain», organisé sur la base d'une «planification continentale intégrée». «Le Panafricanisme, et non l'«Eurafrique», devrait être notre mot d'ordre et le guide de notre politique» (41), disait-il. Beaucoup d'observateurs et de leaders politiques condamnèrent à l'époque son projet comme étant l'utopie démente d'un mégalomane.

Pourtant, qui ne peut admettre qu'un coup d'œil rétrospectif sur les vingt années écoulées de l'histoire de l'Afrique indépendante donne

raison sur bien des points au visionnaire éclairé que fut NKRUMAH ? De ce point de vue ses analyses, comme ses prescriptions, demeurent d'une étonnante actualité.

C'est ainsi que le colloque de l'OUA pré-cité reconnaît, vingt ans après NKRUMAH, la nécessité de créer un Marché Commun Africain basé sur une coordination et une intégration progressive, et qui, se ferait par cercles concentriques en fonction des zones économiques existant actuellement sur le continent (42).

Certes, l'approche envisagée par les participants relève beaucoup plus de la stratégie «Senghorienne» que de celle de NKRUMAH. Ce dernier préconisait plutôt une unité continentale immédiate au plan politique comme préalable à l'intégration économique continentale.

D'autres auteurs, soulignant le fait que l'Afrique, de par ses ressources hydrauliques, est l'un des premiers pays énergétiques du monde, préconisent, dans l'esprit «Nkrumahiste», la mise en œuvre d'un plan compréhensif d'industrialisation fondé sur l'exploitation rationnelle de cet immense potentiel énergétique (43).

Beaucoup se plairont à souligner le caractère utopique de tels projets. D'autres préfèrent fixer des objectifs plus ou moins réalistes à l'horizon 2000.

Il n'en demeure pas moins qu'à notre avis, l'alternative de l'unité continentale, à plus ou moins longue échéance, constitue la seule réponse valable aux tentatives de recolonisation de l'Afrique entreprise sous le couvert de «coopération eurafricaine».

Ce n'est que lorsque les états africains (à travers leurs dirigeants) auront résolument décidé de prendre en main leur propre devenir sur les plans politique, économique et culturel que de telles tentatives échoueront, faute de trouver un écho favorable au niveau du continent.

CONCLUSION

Un rapide survol historique des premiers contacts entre l'Europe et l'Afrique du 15^e au 19^e siècles nous a permis de déterminer que ces contacts sont à l'origine du sous-développement et de la dépendance de l'Afrique, de la même manière qu'ils ont permis la croissance économique et le développement de l'Europe. Ce processus n'a fait que se poursuivre et s'accroître au cours de l'âge de l'impérialisme, de la période coloniale et de l'ère néo-coloniale.

Au cours de l'ère néo-coloniale, l'Europe a mis en place de nouveaux mécanismes (Convention de Yaoundé et de Lomé) destinés à institutionnaliser la dépendance de l'Afrique, afin d'en contrôler plus étroitement l'exploitation et l'évolution. Ces arrangements nous sont ainsi apparus comme étant typiques du néo-colonialisme, qui n'est autre que la perpétuation de la domination politique, économique et culturelle de l'ancienne métropole, par-delà une indépendance juridique purement formelle de l'état-satellite.

Dans ce contexte, la fonction historique de l'idéologie de l'Eurafrrique prend toute sa dimension. Par sa phraséologie délibérément vague et faussement égalitaire, elle constitue une rationalisation commode du néo-colonialisme, qu'elle justifie à l'aide de pseudo-arguments et de demi-vérités. Par là, l'idéologie de l'Eurafrrique apparaît comme l'antithèse, ou l'opposé dialectique, de l'idéal panafricain, auquel elle s'oppose et qu'elle combat avec acharnement.

En définitive, seule la mise en œuvre dans un proche avenir, par des dirigeants africains éclairés, d'une politique judicieuse d'intégration politique et économique continentale africaine pourrait permettre de reléguer l'idéologie pernicieuse de l'Eurafrrique

à la place qui doit être la sienne : au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze (44).

NOTES

1. Louis Althusser, *Pour Marx*. Paris : Maspéro, 1975, p. 238.
2. Anton Zischka, cité in Léopold S. Senghor, *Liberté II : Nation & Voie Africaine du Socialisme*. Paris : Éditions du Seuil, 1971, p. 90.
3. A.G. Hopkins, *An Economic History of West Africa*. New York: Columbia University Press, 1973, p. 164 (cette traduction, ainsi que toutes les traductions subséquentes, sont de l'auteur).
4. Sur ce point, voir : Benjamain Matip, *Heurts & Malheurs des Rapports Europe-Afrique Noire dans l'Histoire Moderne*. Paris : La Nef, 1959, p. 89.
5. Walter Rodney, *How Europe Underdeveloped Africa*. London: Bogle-L'Ouverture, 1972, p. 85.
6. W. Rodney, op. cit., p. 87.
7. Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique Noire*. Paris : Hatier, 1978, p. 218.
8. A. Emmanuel, *L'Echange Inégal*. Paris: Maspéro, 1975, p. 50.
9. Jean Suret-Canale, *Afrique Noire: l'Ere Coloniale (1900-1945)*, t. II. Paris : Editions Sociales, 1964, p. 250.
0. W. Rodney, op. cit., p. 237.
11. Cité in Max Liniger-Goumaz, *L'Eurafrrique: Utopie ou Réalité ?* Yaoundé: Editions CLE, 1972, p. 28 (c'est nous qui soulignons).
12. All African Peoples Conference, Cairo (March 23-31, 1961), «Resolution on Neo-colonialism» in Collin Legum, *Pan-Africanism: A Short Political Guide*. London : Pall Mall, 1962, p. 254.
13. Kwame Nkrumah, *Neo-colonialism: The Last Stage of Imperialism*. London: Keinemann, 1965, p. 14.
14. Sur ce point, voir : Joseph-Roger de Benoist, *La Balkanisation de l'Afrique Occidentale Française*. Dakar: Les Nouvelles Editions Africaines, 1979 et : Guédel Ndiaye, *L'Echec de la Fédération du Mali*. Dakar: NEA, 1980.
15. L'Association entre les six de la C.E.E. et leurs colonies était régie par la IVe Partie du Traité de Rome de 1957. Les Conventions de Yaoundé I (effective du 1er juin 1964 au 31 mars 1969) et Yaoundé II (effective du 1er janvier 1971 au 1er mars 1975) liaient aux six de la C.E.E. les dix-huit ex-colonies françaises et belges d'Afrique (sauf la Guinée), auxquelles vint s'adjoindre en 1972 l'île Maurice comme 19e membre.

16. Pour de tels points de vue, voir, entre autres : Osendé Afana, *L'Economie de l'Ouest Africain*. Paris: Maspéro, 1977, pp. 189–193 ; Pathé Diagne, *Pour l'Unité Ouest-africaine*. Paris : Anthropos, 1972, pp. 269–274 ; Makhtar Diouf, *Economie Politique*, t. 1. Dakar: NEA, 1979, pp. 271–275 ; Pierre Jalée, *Le Pillage du Tiers Monde*. Paris : Maspéro, 1975, pp. 137–157 , et : Kwame Nkrumah, *Africa Must Unite*. London : Mercury Books, 1963, pp. 173–193.
17. E.A. Tarabrine (Dr. de Publication), *Le Néo-Colonialisme et l'Afrique dans les années 1970*. Moscou : Editions MISL, 1978, p. 274.
18. K. Nkrumah, «Address to the Ghana National Assembly», May 30, 1961, in C. Legum, *op. cit.*, p. 119.
19. «Text of Joint Communiqué by President Nkrumah of Ghana and President Brejnev of the Soviet Union, July 24, 1964», in Arnold Rivkin, *Africa & the European Common Market : A Perspective*. Denver : University of Denver, 1964, p. 35.
20. E.A. Tarabrine, *op. cit.*, p. 265.
21. L'accession, le 1er janvier 1973, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark au rang de nouveaux états-membres de la CEE a posé de manière urgente le problème de l'«association» de la quasi-totalité des ex-colonies britanniques d'Afrique. La Convention de Lomé I constituait, entre autres, une réponse à cette situation. Il convient en outre de noter, bien que cela n'affecte pas notre étude, que la Grèce est devenue le dixième membre de la CEE le 1er janvier 1981.
22. La Convention de Lomé I (1975–1980) comptait à l'origine 46 pays ACP signataires, dont tous les pays africains, à l'exception des pays d'Afrique du Nord et de la plupart des pays d'Afrique australe. A la suite des adhésions ultérieures, et sous le régime de la Convention de Lomé II (entrée en vigueur pour cinq ans le 1er janvier 1981), les ACP comptent actuellement 63 états membres.
23. Jacqueline D. Matthews, *Association System of the European Community*. New York : Praeger, 1977, p. 41.
24. Ceci est l'objet d'une étude approfondie de l'auteur : Guy Martin, *The Political Economy of African-European Relations from Yaounde I to Lome II, 1963–1980 : A Case Study in Neo-Colonialism & Dependency*. Thèse de Doctorat (Ph. D.) en Science Politique, Indiana University (USA), mai 1982, 641 p. Pour une analyse critique de Lomé I, voir : Guy Martin, «Les Relations Economiques Europe-Afrique dans le cadre de la Convention de Lomé : Néo-Colonialisme ou Nouvel Ordre Economique International ?» *Afrique et Développement*, Vol. IV, No. 1 (1979), pp. 57–70.
25. François-Xavier Ortoli, «Allocution prononcée lors de la signature de Lomé I», in *Le Courrier CEE-ACP* No. 31 (mars 1975), p. 21 (c'est nous qui soulignons).
26. Claude Cheysson, «Préface», in : Michael Noelke, *Europe-Tiers Monde: le dossier de l'interdépendance*. Bruxelles : Commission des Communautés européennes, 1979, p. 7.
27. Ga-Kwame Amoa, «La Communauté Economique Européenne et l'Afrique», in Ga-Kwame Amoa & Oscar Braun, *Echanges Internationaux et Sous-Développement*. Paris : Anthropos, 1974, pp. 94–95 (c'est nous qui soulignons).

20 *Africa Development*

28. Jean-Marcel Jeanneney (Rapporteur), *La Politique de Coopération avec les Pays en Voie de Développement* (Rapport remis au Gouvernement le 18 Juillet 1963). Paris: Secrétariat Général du Gouvernement, 1964, p. 28 (c'est nous qui soulignons).
29. Jean-Paul Gardinier, *Le Pari Industriel de l'Afrique*. Paris: Editions France-Empire, 1977, p. 141.
30. Ga-Kwame Amoa, *op. cit.*, pp. 92–93.
31. Il est significatif de noter à cet égard que le langage des fonctionnaires de la «Coopération» (tant bi-latérale que multilatérale) n'est pas encore tout à fait décolonisé. C'est ainsi que l'on parle plus volontiers, dans certains milieux, de la «mise en valeur» que du développement des pays en voie de développement associés ou «amis».
32. Jean-Pierre Dubois & Paul Ramdier, «Un bilan limité des relations entre la CEE et ses associés du tiers-monde». *Le Monde Diplomatique* No. 315 (Juin 1980), p. 27; voir également: Paule Bouvier, *L'Europe et la Coopération au Développement, Un Bilan: la Convention de Lomé*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles, 1980.
33. Voir notamment à ce sujet: Xavier Bideli, «ACP-CEE: pourquoi l'impasse?» *Demain l'Afrique* Nos. 36/37, 24 Septembre & 8 Octobre 1979, John Madley, «Lomé II falls long way short». *Africa* No. 100 (December 1979); Cecil Rajana, «Lomé II & ACP-EEC Relations: A Preliminary Assessment.» *Africa Development*, Vol. V, No. 3 (1980), pp. 91–111.
34. Kwame Nkrumah, *Neo-Colonialism*, p. ix.
35. Voir à ce sujet le très intéressant ouvrage du sociologue Ivoirien Abdou Touré, *La Civilisation Quotidienne en Côte-d'Ivoire: Procès d'Occidentalisation*. Paris: Editions Karthala, 1981.
36. Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*. Paris: Maspéro, 1961, pp. 239–240.
37. O.U.A., *Quelle Afrique en l'an 2000?* Rapport final du Colloque de Monrovia sur les perspectives du développement de l'Afrique à l'horizon 2000, 12–16 Février 1979, p. 29, No. 9.
On notera au passage que les participants à ce Colloque érigent la Convention de Lomé en modèle pour d'éventuels accords similaires, ce que nous avons par ailleurs critiqué.
38. Pour les détails de ces accords commerciaux, voir: «Liste des accords signés par la Communauté européenne avec les pays tiers.» *Europe Information/Relations Extérieures* (Bruxelles: Commission des Communautés Européennes), Document 6/78, 1978.
39. J.M. Jeanneney, Rapport cité, p. 146.
40. Sur les conflits d'intérêt posés par la double appartenance à la Convention de Lomé et à la CEDEAO, voir l'intéressant article de Sam Olofin, «ECOWAS and the Lomé Convention: An Experiment in Complementary or Conflicting Customs Union Arrangements?» *Journal of Common Market Studies*, Vol. XVI, No. 1 (September 1977), pp. 53–72.
41. Kwame Nkrumah, *Africa Must Unite*, p. 187.
42. O.U.A., *Quelle Afrique en l'an 2000?*, p. 18.
43. Cheikh-Anta Diop, *Les Fondements Economiques & Culturels d'un Etat Fédéral d'Afrique Noire*. Paris: Présence Africaine, 2e Edition, 1974.
44. Friedrich Engels, «The Origin of the Family, Private Property & the State», in L-S. Feuer (ed.), *Basic Writings on Politics and Philosophy: Karl Marx & Friedrich Engels*. New York: Anchor Books, 1959, p. 394.

SUMMARY

This article is an inquiry into the major causes of the continued state of underdevelopment and dependency of Africa in spite of its enormous wealth and tremendous economic potential. It argues that one of the main reasons for this situation lies in the nature of the political, economic and cultural links which have tied Africa to Europe ever since the fifteenth century. Trade, based on unequal exchange and specialization, constitutes the mainstay of this relationship, be it the slave trade from the fifteenth to the nineteenth centuries, the «trade economy» of the «colonial pact» from 1900 to 1960, or the neo-colonial trade since then.

The ideology of Eurafrika, based on the two key concepts of «complementarity» and «interdependence», appears as a convenient justification for colonialism, and also helps to explain various contractual arrangements between Africa and Europe since independence, notably the Conventions of Yaoundé I (1964–69), Yaoundé II (1969–75), Lomé I (1975–80) and Lomé II (1980–85). In the final analysis, this ideology appears as nothing but the rationalization of the neo-classical theory of international development, and of the contemporary international division of labour.

Ultimately, of the various alternative strategies, it seems that continental economic and political integration offers the best prospects for extricating Africa from the neo-colonial predicament in which it presently finds itself, and for the attainment of genuine and complete economic independence.